

Communiqué 001/2021/COCEM relatif à l'annonce de la prorogation des opérations spéciales d'enrôlement et de remise de fiches descriptives individuelles dans le District de Bamako.

Bamako, le 14 janvier 2021 : La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) se réjouit de la décision du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) portant prorogation des travaux de l'opération spéciale d'enrôlement et de retrait de fiches descriptives au 26 février 2021 dans le District de Bamako. Elle demande leur extension à d'autres régions et à la diaspora

Le 12 janvier 2021, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) a annoncé, à travers un communiqué officiel, la prorogation des travaux de l'opération spéciale d'enrôlement et de remise des fiches descriptive individuelle dans le District de Bamako et ce jusqu'au 26 février 2021.

Dans son communiqué 0013/2020/COCEM publié le 24 décembre 2020, la COCEM avait exhorté les autorités administratives à proroger ces opérations spéciales tout en les étendant aux autres régions du Mali afin de permettre au maximum de citoyens de se faire enrôler.¹

A cet effet, la COCEM exhorte vivement les populations particulièrement les jeunes à saisir cette occasion pour se faire enrôler.

En outre, la COCEM réitère au Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) sa demande relative à l'extension des opérations à l'ensemble des autres régions et à la Diaspora.

Enfin, la COCEM continuera sa mission de veille citoyenne en observant ces travaux à travers le déploiement des observateurs à long terme. Pour cela, elle prie les autorités administratives compétentes de bien vouloir donner des consignes aux agents en charge des opérations dans le but de faciliter le travail des observateurs de la COCEM.

¹ [COCEM-Communiqué-Opération-Spéciale-denrôlement-dans-le-District-de-Bamako.pdf](#)

Contexte

Toutes les élections tenues au Mali se font sur la base de la liste électorale révisée et arrêtée au 31 décembre de chaque année. Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi No2016-048 du 17 octobre 2016, modifiée par la Loi N°2018-014 du 23 avril 2018 portant Loi électorale en République du Mali, il est tenu une liste électorale au niveau de chaque commune, Ambassade ou Consulat. La même Loi prévoit en son article 41 que ces listes électorales font l'objet d'une révision annuelle du 1er octobre au 31 décembre de chaque année et que les élections, qui se feront durant l'année qui suit la clôture de la liste électorale, sont faites sur la base de cette liste révisée et arrêtée le 31 décembre.

L'objectif de cette révision est de mettre à jour la liste électorale en permettant à la population de procéder à des vérifications, des transferts, des cas de radiation et la prise en compte des nouveaux majeurs. Ainsi, cette phase est d'une importance capitale pour la suite du processus électoral dans la mesure où elle permet de fournir le registre sur la base duquel les cartes d'électeur seront faites et leur donnant l'accès au scrutin.

Toutefois, ce processus de révision annuelle de liste électorale au titre de l'année 2020 a été suspendue le 09 octobre 2020 suite à la grève illimitée enclenchée par les différents syndicats de la Plateforme d'action commune (SYLTMAT, SYNAC, SYNTRACT et le CS- ADR). La COCEM avait, dans un communiqué en date du 29 octobre 2020, rappelé la nécessité de proroger le délai ou d'organiser des opérations spéciales.

Le 30 novembre 2020, le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) a annoncé le lancement d'une opération spéciale d'enrôlement et de retrait des fiches descriptives individuelles, dans les centres principaux d'état civil du District de Bamako, la Mairie centrale ainsi que le Gouvernorat du District de Bamako, du 1er au 31 décembre 2020.

Conformément à sa mission de veille citoyenne et soucieuse de sa contribution à la transparence, à l'apaisement et à la crédibilité du système électoral et des politiques publiques, la Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali (COCEM) a observé ce processus d'opération spéciale d'enrôlement dans le District de Bamako à travers le déploiement de huit (8) observateurs. La COCEM continuera de suivre ce processus d'opération spéciale d'enrôlement.



Coalition pour l'Observation Citoyenne des Elections au Mali

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) est une Plate-forme de cinq (5) Organisations nationales de la Société civile malienne (AMDH, WILDAF-Mali, SOS Démocratie, RPL, et JCI-Mali) mise en place en mars 2018 pour contribuer au renforcement de la démocratie malienne à travers leur engagement dans des activités d'observation citoyenne des élections et des politiques publiques au Mali.

Contacts Presse

Drissa TRAORE, Président, +223 78 16 51 07, dtraore@cocem.ml

Salia K TRAORE, Chargé à la communication : +223 76 34 30 25, straore@cocem.ml

Adresse : Banankabougou SEMA Rue 612 Porte 150 Bamako, BP 1168

Téléphone : 0022320283276 E-mail : contact@cocem.ml Site web : www.cocem.ml

Twitter: @MaliCocem Facebook: <https://www.facebook.com/cocemmal>